

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

14x24

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - DOTATION « FONDS VERT » CAMPAGNE 2024

Le Fonds vert a été créé en 2023 pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement selon trois axes : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses énergétiques en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

L'Axe 1, renforcer la performance environnementale, soutient les investissements de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le Maire, dans sa volonté de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments scolaires qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires du Fonds vert propose, pour 2024 :

Groupes scolaires	Opérations	Montant € HT	Subvention escomptée Etat (80%)	Autofinancement commune (20%)
Amandiers	Installation GTB	50 000	40 000	10 000
Cadeneaux	Remplacement système chauffage Installation GTB Rénovation du système de ventilation Réfection des toitures Amélioration thermique par l'extérieur	404 800	323 840	80 960
Castel Héline	Remplacement système chauffage Rénovation système VMC Remplacement éclairage néon par LED Installation GTB Isolation des toitures Installation de ventilateurs	398 840	319 072	79 768
Renardière	Installation GTB	50 000	40 000	10 000
Bouroumettes	Installation GTB	50 000	40 000	10 000
	<b>TOTAL</b>	<b>953 640</b>	<b>762 912</b>	<b>190 728</b>

Ces travaux de rénovation, qui s'inscrivent dans un plan global pluriannuel, visent à maintenir en bon état tous nos bâtiments scolaires mais aussi, à augmenter leur résilience face aux changements climatiques tout en réduisant leur consommation énergétique et en améliorant le confort des usagers.

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes pour les travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation des projets suivants, tels que présentés sur l'exercice 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif Fonds vert - 2024, pour les groupes scolaires, comme détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80% ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL